



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E20649

VALABLE JUSQU'AU 13/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
5 336

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 415 364 231 00019

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 03913

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145415890

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145415890

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : BISANCON IVAN SARL

CHARPENTE
977 ROUTE DE SAINT ROCH
38380 MIRIBEL LES ECHELLES

Téléphone : 04 76 06 29 95

Portable : 06 82 65 72 16

Fax : 04 76 06 47 48

Site Internet : www.bisanconcharpentes.com

E-mail : i.n.bisancon@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

BISANCON IVAN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/09/2020
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2020
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	23/09/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	23/09/2020
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/12/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.